



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

La séance débute à 17h20, ouverte par Madame JACOBS, principale et présidente. Le quorum est atteint avec 19 membres présents. Deux personnes sont excusées.

Madame la Présidente rappelle que la séance de ce jour ne devra pas excéder deux heures auxquelles pourra s'ajouter une demi-heure supplémentaire.

Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 ;
- 2) Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2018-2019 et ses conditions matérielles ;
- 3) Bilan de la rentrée 2019 ;
- 4) Conventions de stage ;
- 5) Prélèvement sur le fonds de réserve ;
- 6) Adhésion au GRETA GUYANE et possibilité de créer une UFA (Unité de Formation par Apprentissage) ;
- 7) Informations diverses ;
- 8) Questions diverses.

Madame la Présidente met au vote l'adoption au vote de l'ordre du jour

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Madame la Principale Adjointe se présente.

1-Approbation du procès verbal de la réunion du 2 juillet 2019

Madame la Présidente demande s'il y a des modifications à porter au procès-verbal ; il n'y en a aucune.

Le procès-verbal est mis au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

2-Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2018-2019 et ses conditions matérielles

Madame la Présidente présente le document de 88 pages complétées ce jour du bilan de la 3ème Prépa-Pro.

Madame la Présidente rappelle que ce document est un bilan ; l'approbation du Conseil atteste qu'il a bien été informé du fonctionnement pédagogique 2018-2019.

Madame la Présidente s'attarde sur quelques détails du document :

- la structure de l'établissement est rappelée ;
- un point sur la structure UPE2A-NSA nouvellement nommée UPE2A-PSA est fait ;
- un point sur la vie scolaire est fait (fonctionnement en amélioration) ;
- une série de bilans de toutes les disciplines se trouve dans le document (le travail en équipe semble se développer) ;
- un point sur l'expérimentation des cours à 1h30 est fait ;
- différents dispositifs propres à l'établissement sont passés en revue (UPE2A-PSA, accueil du matin, devoirs faits, activités, projets, clubs...)
- un point sur les services de santé est fait (infirmerie, service social, psychologue...)
- un point sur l'implication des parents qui s'est faite « tant bien que mal » est fait ;
- un point sur la responsabilisation des élèves est fait (Parcours avenir et Accompagnement à l'orientation sont en développement et seront travaillés encore plus en profondeur, Parcours excellence peu efficient cette année, Cordées de la réussite peu fonctionnelles également du fait de l'absence d'actions entreprises par les têtes de cordées, Foyer éducatif peu fonctionnel mais un projet s'attache à son développement futur) ;
- un point sur le C.E.S.C. est fait (très fonctionnel) ;
- un point sur la formation à la sécurité routière et l'A.S.S.R. est fait (moins d'absentéisme mais taux de réussite par conséquent en baisse) ;
- un point sur la Semaine des langues est fait (plus de niveaux ont été impliqués) ;
- un point est fait sur l'Activité numérique du collège (réalisée en respect des instructions données au référent)
- un point sur les activités du C.D.I. est fait ;
- Monsieur le Gestionnaire effectue un rapide bilan sur le service de gestion ;
- un point sur les activités du Conseil Administratif est fait (une instance ne s'est pas réunie : la Commission éducative, car aucun cas n'avait à y être traité).
- le point faible de l'établissement est abordé : le fonctionnement en réseau, qui reste à travailler. La coordination a été difficilement faite dans l'équipe de pilotage. Pour faire fonctionner 7 écoles et 1 collège, le rôle du coordonnateur est essentiel ; hélas le coordonnateur a été défaillant, ce qui explique le mauvais fonctionnement du réseau pour l'année 2018-2019. Le réseau est toujours en attente d'un coordonnateur pour l'année 2019-2020.
- encore 17 élèves sont sans orientation, 6 élèves ont trouvé une solution à la veille de ce Conseil, restent 11 élèves sans orientation.

BILAN : l'établissement a fonctionné dans tous les domaines.

Madame MARIE arrive à 17h51. Les membres du Conseil sont désormais 20.

Madame la Présidente met au vote l'approbation du Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2018-2019 et ses conditions matérielles.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Le Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2018-2019 et ses conditions matérielles est adopté à l'unanimité.

3-Bilan de la rentrée 2019

Madame la Présidente rappelle la structure de l'établissement :

- 30 divisions (même nombre que l'année précédente mais fermeture d'une 3ème au profit de l'ouverture d'une 5ème) ;
- 664 élèves (contre 636 l'année précédente) ;
- 52 enseignants (un BMP de 4h en Anglais est arrivé hier mais un problème d'emploi du temps sur une demi-journée) ;
- absence du coordonnateur de réseau, de la deuxième infirmière, et du psychologue.

Les parents de 6ème ont été rencontrés afin de leur présenter le fonctionnement de l'établissement.

Les parents de 3ème ont été rencontrés pour les mobiliser sur cette année de Brevet et d'orientation.

Les travaux dans le bâtiment administratif rendent le travail difficile. Le travail sur le plancher engendre l'intervention supplémentaire d'électriciens.

4-Conventions de stage

Il s'agit d'autoriser l'utilisation de conventions de stage telles que présentées dans le dossier préparatoire au Conseil.

A-Convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel

Cette convention concerne les 3ème Prépa-Métier.

Madame la Présidente met au vote l'autorisation de l'utilisation de la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

L'utilisation de la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel est autorisée à l'unanimité.

B-Convention relative à l'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel

Cette convention concerne tous les élèves de 3^{ème}. Pour les élèves de moins de 14 ans, il n'y a plus d'obligation à effectuer la séquence dans une structure administrative ou familiale.

Madame la Présidente met au vote l'autorisation de l'utilisation de la convention relative à l'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

L'utilisation de la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel est autorisée à l'unanimité.

C-Convention de stage d'initiation en lycée professionnel (LP)

Cette convention concerne les élèves de 3ème Prépa-Métier.

Madame la Présidente met au vote l'autorisation de l'utilisation de la convention de

stage d'initiation en lycée professionnel (LP).

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

L'utilisation de la convention de stage d'initiation en lycée professionnel (LP) est autorisée à l'unanimité.

5-Prélèvement sur les fonds de réserve

Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire explique qu'il a dû payer des factures de 2018 de location des installations sportives sur les budget de cette année et demande que le montant de factures de cette année soit prélevé sur le fonds de réserve de l'établissement. Il détaille les factures en question et leurs montants.

Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire met au vote l'approbation d'un prélèvement de 9 000,00€ sur le fonds de réserve.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Le prélèvement de 9 000,00 (neuf mille) euros sur le fonds de réserve est approuvé à l'unanimité.

6-Adhésion au GRETA GUYANE et possibilité de créer une UFA (Unité de Formation par Apprentissage)

Madame la Présidente rappelle l'ancienne structure des GRETA Est et Centre-Est, et explique la fusion des deux GRETA de GUYANE.

Monsieur le Recteur demande la tenue d'un Conseil d'Administration exceptionnel par lettre. La lettre de Monsieur le Recteur est parcourue, les points importants sont détaillés afin d'examiner la faisabilité des demandes formulées.

Monsieur ABOUSMAH demande si nos élèves sont concernés, Madame JACOBS rappelle que le GRETA s'occupe de la formation d'adultes de plus de 26ans, et qu'il s'agirait de prêter des salles à ces formations.

Madame la Présidente met au vote l'adhésion du Collège au GRETA GUYANE au 1er janvier 2020.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

L'adhésion du Collège au GRETA GUYANE est approuvée à l'unanimité.

Madame la Présidente demande l'autorisation signer la convention d'adhésion au GRETA GUYANE.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Madame la Présidente est autorisée à l'unanimité à signer la convention d'adhésion au GRETA GUYANE.

Madame la Présidente demande si le Collège a la possibilité d'ouvrir une UFA.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	0	18	2

Le Conseil reconnaît à l'unanimité que le Collège n'a pas la possibilité d'ouvrir une UFA.

7-Informations diverses

Madame JACOBS rappelle quelques dates :

- le 27/09 : premier exercice d'évacuation incendie ;
- le 11/10 : élections du C.A. 2019-2020 ;
- le 05/11 : installation du Conseil d'administration 2019-2020.

8-Questions diverses

Madame MARIE revient au rapport annuel et demande si des actions sont menées par rapport au décrochage scolaire, et ce qui est fait par rapport aux contrats civiques. Elle demande si les personnels ont noté un bénéfice de ces actions auprès des élèves. La réponse est affirmative.

Madame la Présidente remercie les représentants des parents d'élèves, les représentants des personnels, Madame MARIE pour ses quelques disponibilités, et les sommités du Conseil de leur présence régulière.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.
Madame la Présidente lève la séance à 18h29.

La secrétaire de séance,

Emilie DENIS



La Présidente,

Marie-Hélène JACOBS

